les pêches qui résultent de celles qu'on à la Chambre en deuxième lecture peut être apporte à la loi sur les ressources en eau du rattaché à un autre projet de loi qui ne nous Canada.

En ce qui concerne la présentation des différents bills portant sur la pollution, naturellement si le comité apporte des amendements, approuvés ensuite par la Chambre, à la loi sur les ressources en eau du Canada, et même à d'autres bills antérieurs, la Chambre sera naturellement en mesure de faire tous les amendements corrélatifs qui s'imposeront.

Je ne pense pas qu'on puisse présumer ce que peut faire ou ne pas faire le comité en ce qui concerne d'autres mesures législatives. En réalité, chaque bill devrait se suffire, sous réserve seulement des dispositions de l'article 9 dans le cas qui nous occupe, ayant trait à la date d'entrée en vigueur. De ce fait, j'estime que l'appel au Règlement n'est pas fondé.

• (3.00 p.m.)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je rencontre une difficulté initiale à suivre l'argument du président du Conseil privé (M. Macdonald).

M. Baldwin: Et à part ça?

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mon collègue semble dire que c'est un vieux refrain. Je prétend qu'on ne doit pas demander à cette Chambre d'adopter une mesure futile, ou, si l'on préfère, purement hypothétique. Les deux bills dont il est question à la page 2 de ce bill sont Dieu sait où. Rien ne dit qu'ils seront jamais adoptés. Par conséquent, ce bill tout entier serait inopérant dans le cas où les deux autres bills n'étaient pas étudiés ou, pour une raison ou pour une autre ne recevaient pas la sanction royale. C'est pour cela que je trouve qu'il existe une difficulté très grave à demander à la Chambre d'adopter l'article 3 qui est celui qui traite de la loi sur les ressources en eau du Canada et de la loi sur les eaux intérieures du Nord. Si nous l'adoptons nous adoptons une clause sans signification. Et si ce bill est en partie sans aucune signification pourquoi demander à la Chambre de se livrer à cet exercice? C'est pourquoi je soutiens que ces bills sous leur forme actuelle sont imparfaits.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, mes collègues ont fait valoir des arguments solides et éloquents. Je me borne à renchérir en disant qu'il n'y a qu'un pas d'ici à l'acceptation du principe qu'un bill examiné

à la Chambre en deuxième lecture peut être rattaché à un autre projet de loi qui ne nous a pas même encore été soumis. Je signale à Votre Honneur compagnon fidèle depuis neuf hivers rigoureux, le bill sur la Société de développement du Canada. Qui nous dit que dans un bill présenté à la Chambre le gouvernement ne prévoira pas que le financement de cette mesure particulière dépendra de l'adoption du projet de loi sur la Société de développement, société qui ne verra peut-être jamais le jour.

Le bill actuel renferme certains articles se rapportant à un autre bill de façon à ce que la légalité, le caractère officiel, l'efficacité et la mise en œuvre du premier dépendent de l'adoption du second. Dans ce cas, la prochaine étape pourrait bien être l'adoption d'un projet de loi dont la mise en œuvre dépendrait d'un autre projet de loi qui ne serait même pas encore présenté à la Chambre.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je trouve que l'objection qui vient d'être soulevée est très intéressante. Si Votre Honneur l'examine, peut-être pourrais-je lui signaler la page 3 du bill qui traite de la pollution dans les eaux arctiques, le bill C-202, où l'on trouve une situation semblable, dont il n'a pas été question lorsque le bill a été présenté en deuxième lecture. Il y est dit:

... sans restreindre la portée générale de ce qui précède...

Il s'agit de la définition du mot déchet. ... comprend tout ce qui, aux fins de la loi sur les ressources en eau du Canada, est censé être un déchet.

Je signale à Votre Honneur que toute étude de cette question met en cause non seulement le projet de loi à l'étude, mais aussi le bill C-202.

M. l'Orateur: Le député de South Shore (M. Crouse), avec l'appui de certains de ses collègues, a prétendu que la forme du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie est déficiente, parce que sa promulgation en bonne et due forme est subordonnée à l'adoption de deux autres bill dont l'étude est en cours à la Chambre: la loi sur les ressources en eau du Canada et la loi sur les eaux intérieures du Nord.

Le point soulevé par le député de South Shore et certains autres députés à la gauche de la présidence qui ont participé au débat